



RAPPORT de COMPETITION

Saison 201x

(cadre réservé à la fédération)

CODE TOURNOI :

Nombre de parties homologuées :

TOURNOI

LIEU :

Dates du au

Jours du tournoi : (journée) LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

(soirée) LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

Présence des arbitres (journée) LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

(soirée) LUN MAR MER JEU VEN SAM DIM

COMPETITION FEDERALE :

TOURNOI PRIVE (entourer les réponses)				
SCRATCH		HANDICAP		
INTERNATIONAL	NATIONAL	REGIONAL	CATEGORIE	TTMP
JEUNES	VETERANS	FEMININ	MIXTE	SPORT ENTREPRISE
INDIVIDUEL	DOUBLETTE	TRIPLETTE	QUADRETTE	QUINTETTE

Organisateur de la compétition :

Pour les compétitions fédérales, préciser s'il s'agit de la LR ou du CSR (ne pas oublier de mentionner la région) ou du CN Bowling.

Nom de l'arbitre :

Nom du directeur de compétition :

Nom de l'arbitre stagiaire :

Compétitions Privées

Si présence d'un arbitre, les vacations d'arbitrage, de déplacement, de repas, d'hébergement sont à régler directement auprès de celui-ci, (cf circulaire annuelle de réglementation des ligues et tournois)

En cas d'absence de celui-ci, les vacations prévues au règlement sont à intégrer au fonds de reversion

Commentaires :

Comme indiqué, il s'agit d'un cadre réservé à la fédération. L'arbitre n'a pas à y toucher, d'autant que le report se fait automatiquement à partir de la page 2.

Lieu : Nom du centre.

Dates : 1^{er} et dernier jours de la compétition.

Entourer et /ou colorer les journées et/ou les soirées. 1 soirée = 1 tour ≤ 3h30.

Idem avec les jours et/ou soirée(s) de présence du ou des arbitres. Si plusieurs arbitres, indiquer leurs initiales sous la case

Nom et phase de la compétition fédérale considérée : Championnat des clubs (div Nationale ou Régionale), Championnat de France Vétérans (phase départementale, régionale, finale nationale....), Coupe de France du Sport d'Entreprise...etc

Entourer et/ou colorer les cases correspondantes, uniquement pour les tournois privés. S'il s'agit du Championnat des clubs Hommes, le CNB se doute bien que c'est en quintette ! Un TTMP est un TTMP : ne pas entourer la case Scratch !

Organisateur :

Compétitions fédérales :

- Divisions ou phases départementales : Comité Départemental.
- Divisions ou phases régionales = Ligue Régionale (unidisciplinaire) ou CSR Bowling (Ligue multidisciplinaire).
- Divisions ou phases nationales : Comité National Bowling.

Compétitions privées : club, association sportive, comité départemental...

Si plusieurs arbitres (plus de 16 pistes), ils doivent figurer dans cette case.

En l'absence d'arbitre, les litiges règlementaires doivent être réglés par le directeur de compétition (dont le nom doit figurer sur le règlement) pour les compétitions privées, ou par le délégué départemental, régional ou national, pour les compétitions fédérales. Cette personne est responsable de l'envoi du rapport.

Nom de l'arbitre stagiaire : on parle bien de stagiaire et non du « 2^{ème} arbitre ».

NOMBRE DE FORMATIONS

Prévues au règlement

Réellement réalisées

Nombre de licences de fédérations étrangères

Joueur (se) ayant abandonné (nom, n° licence, nombre de parties à homologuer et score)

REGLEMENTATION

* Les horaires ont-ils dépassé 23 Heures ?

OUI

NON

minutes

* Montant des indemnités de déplacement ou lots prévus, au règlement :

* Avez-vous joint ?

Le classement (indispensable)

OUI

NON

Une feuille de notification de sanctions

OUI

NON

Un dossier pour un score parfait

OUI

NON

Un dossier pour une performance

OUI

NON

Une réclamation (38 € l'unité)

OUI

NON

(mettre une croix dans les cases ut

PERFORMANCES :

Pendant le tournoi, vous avez assisté à une performance pouvant constituer un record :

(établir un dossier de demande d'homologation et l'envoyer au correspondant de la Commission d'Arbitrage du CNB dans les plus brefs délais)

Nature de la performance :

Nom du ou des joueurs(ses) : 1 :

2 :

Nombre total de parties homologuées

Listing utilisé

Rapport complet à adresser, dans un délai de **3 jours** à compter de la fin du tournoi,

à l'adresse mail unique de transmission des résultats :

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Val Grigny 1, 6 avenue des Tulleries

B.P. 73

91351 Grigny Cedex

avec le bilan rectifié, s'il y a eu création d'un fonds de réversion

ainsi qu'au responsable de la Commission Arbitrage et Réglementation du CN bowling.

Jacques Gronier

cnb.arbitrage@ffbsq.orgcnb.resultats@ffbsq.org

Nombre de formations *prévues* au règlement : Voir le règlement du tournoi ou de la compétition. NB : pour la 1^{ère} phase d'une compétition fédérale, il n'y a pas de limitation, donc pas de nombre prévu. Réellement réalisées : sans commentaire.

Il est bien question des licences de fédérations étrangères (scratches Open et Internationaux uniquement) et non des joueurs étrangers !

Un joueur de nationalité française jouant sous licence italienne est compté comme licence étrangère. Un licencié FFBSQ de nationalité étrangère est licencié français.

Joueurs ayant abandonné : c'est pour ordre, les scores du joueur devant être saisis sur Alias, comme les autres, dès lors qu'il s'agit d'un joueur sous licence FFBSQ.

Si **OUI**, l'arbitre est en droit de taxer une vacation supplémentaire (partielle ou normale ; se référer à la circulaire annuelle).

Montant des indemnités (compétitions privées) : voir le règlement

- Classement : Obligatoire – Si compétition gérée par Lexer, joindre le *.pdf Lexer

- Notification : S'il n'y a pas eu de sanction, inutile de joindre une feuille vierge !

- Ne pas oublier de joindre le rapport dédié (téléchargeable sur le site fédéral).

- Performance = record de France.

- Si un responsable de club décide de déposer une réclamation entre les mains de l'arbitre, celui-ci n'a pas à faire de commentaires. Il se contente de vérifier que le chèque de caution est joint et adresse le tout à la commission ad'hoc.

Si la performance concerne une triplette ou plus, il faut intercaler des lignes sur le fichier Excel !

Nombre de parties **homologuées** : il est bien écrit « homologuées » et non « jouées » :

Il s'agit donc des parties complètes (un score partiel compte pour le classement mais pas pour le listing) réalisées par les joueurs licenciés FFBSQ. Si tout va bien, c'est le même chiffre que mentionné par Alias ; sinon, il faut s'en inquiéter avant d'envoyer le rapport !

Ce chiffre doit être comparé avec ce qui était prévu par le règlement, lorsque celui-ci vise un nombre déterminé de participants (compétitions privées, phases nationales des compétitions fédérales).

Exple : le bilan d'un tournoi doublettes avec 8 lignes de qualifs prévoyait 1572 lignes pour 64 équipes. Finalement, il n'y a eu que 60 équipes : le nombre de lignes saisies sur Alias doit être égal à 1572 – (4 éq x 2 joueurs x 8 lignes).

NOM DU TOURNOI OU DE LA COMPETITION

Date :

Lieu :

* **DECISIONS D'ARBITRAGE PRISES PENDANT LA COMPETITION** : (y compris les avertissements verbaux)

Néant

* **Commentaires sur les incidents mécaniques importants** :

Néant

* **Commentaires sur les litiges** :

Néant

* **Autres commentaires** :

Néant

* **RECLAMATION** (Qui ? Motif)

Néant

Nom de l'arbitre et signature :

Page à faxer à l'issue des finales et au plus tard le lendemain matin, **en cas d'événement important** :
au 01 69 02 70 01 pour Damien GOLINVAUX (Conseiller Technique CNB)
et adresser un message à cnb.arbitrage@ffbsq.org

Nom du tournoi (exple : NRO) ou nature (exple : 2 mixte handicap). Pour les compétitions fédérales, le report est automatique à partir de la page 1.

Date (de la finale) : Report automatique de la page 1. Lieu : Idem.

On parle bien de décisions d'arbitrage, pas de brouilles matérielles : le fait que l'arbitre ait fait changer une quille abimée est sûrement primordial, mais ça n'intéresse personne d'autre que les joueurs et le personnel du centre.

Exemples de décisions : Interdiction d'accès aux pistes d'un joueur sans certificat médical, en état manifeste d'ébriété ; avertissement à un joueur qui s'est présenté en Jean's ou ne portait pas le même maillot que ses partenaires lors d'une compétition fédérale....

Cf supra : un changement de quille n'est pas un incident mécanique important. Par contre, le fait que la machine soit tombée en panne et n'ait pas pu être réparée immédiatement revêt une importance certaine, le retard ayant un impact sur le bon déroulement de la compétition.

Là encore, il s'agit de litiges et non de problèmes d'égo : qu'un joueur ronchonne parce que l'arbitre lui a fait une remarque ne mérite sans doute pas plus qu'une mise en garde ferme.

Il s'agit des réclamations sur l'organisation ou le déroulement de la compétition, déposées par un président de club et accompagnées d'un chèque de caution. Les récriminations des éternels insatisfaits ne sont pas concernées.

Le rapport de compétition intéresse plusieurs personnes ou instances ; la personne qui traite les litiges n'aura peut être pas l'intégralité du rapport. Il convient donc de le compléter correctement mais aussi de manière dûment circonstanciée en cas de problème..



CONDITIONS TECHNIQUES

Saison 2018 / 2019

TOURNOI / COMPETITION			
CENTRE			
DATES	du		au
QUILLES	Fabricant		Bonnes <input type="checkbox"/>
	Modèle		Moyennes <input type="checkbox"/>
	Poids : 1530/1644 g		Mauvaises <input type="checkbox"/>
FIN du HUILAGE DEGRESSIF		pieds	Nom du programme :
			Nom de l'huile :
			Nom du dégraissant :
UNIFORMITE DE LA LONGEUR DE HUILAGE sur l'ensemble les pistes	Conforme <input type="checkbox"/>	Non Conforme <input type="checkbox"/>	
POSITIONNEMENT DES QUILLES	Correct <input type="checkbox"/>	Incorrect <input type="checkbox"/>	Pistes n°
LIGNES de FAUTES	Fonctionnent <input type="checkbox"/>	Ne fonctionnent pas <input type="checkbox"/>	Pistes n°

Nom de l'arbitre :

ChL

Signature constatant les conditions de jeu

Nom du directeur de compétition :

Report automatique

Idem

Idem

Exple : Fabricant QubicaAMF / Modèle : AMFlite II.

NB : Quel que soit le modèle, il doit porter la mention « USBC approved ».

Les quilles sont bonnes, même si elles portent des traces, dès lors que les marques n'altèrent pas la surface ; moyennes si la surface est légèrement altérée ; mauvaises lorsque l'altération pénètre le corps de la quille.

En règle générale, des repères de distance figurent sur le côté de la gouttière de la piste 1. A défaut de repères, voir avec le mécanicien/pistard, également compétent pour les autres informations techniques (programme, huile et dégraissant).

Sans commentaire. Cocher la case.

Le positionnement des quilles peut être correct sur certaines pistes et pas sur d'autres ; l'arbitre est censé arriver suffisamment tôt pour pouvoir faire rectifier les erreurs de positionnement supérieures à 5 mm.

Idem que pour les quilles..

Le nom de l'arbitre se reporte automatiquement. Si le rapport est complété par le directeur de compétition, celui-ci mentionne son nom et signe la feuille.